

## Démarrer la transition dans le bâtiment : témoignage

De l'inspiration à l'action ... nous avons recueilli le témoignage de la part de Dorémi, acteur de la rénovation performante sur les territoires. Réussites et facteurs clés de succès, obstacles et leviers pour les surmonter, soutiens financiers et déploiement opérationnel, voici un retour d'expérience et des outils transposables à vos territoires.

Vous trouverez ci-dessous les témoignages suivants :

Nom de l'initiative	Description	Contact
Dorémi	<p><b>Dorémi</b> vise à rendre accessible à tous la rénovation performante, en mettant en relation des groupements d'artisans formés avec des particuliers, par l'intermédiaire des territoires. La méthodologie Dorémi vise à structurer les écosystèmes locaux pour permettre l'émergence de la rénovation performante des maisons (division par 4 à 10 des consommations de chauffage), en une étape de travaux (travail méthodologique en cours pour explorer la « rénovation complète et quasi-complète » en deux étapes).</p> <p>Le programme de Certificats d'Économies d'Énergie <b>Facilaréno</b>, sur la période 2019-2021, permet d'accélérer cette dynamique territoriale.</p> <p>Lien pour les collectivités : <a href="https://www.renovation-doremi.com/collectivite">https://www.renovation-doremi.com/collectivite</a></p>	<p>Léana MSIKA</p> <p><a href="mailto:l.msika@renovation-doremi.com">l.msika@renovation-doremi.com</a></p> <p>06 61 50 62 97</p>

## ○ Dorémi : « rendre accessible à tous la rénovation performante »



### • Comment est né le projet ?

Dorémi a été créé en 2012 au sein de l'Institut négaWatt, « incubateur » pour la transition, filiale à 100% de l'Association négaWatt à but non lucratif. L'Association négaWatt a été créée en 2001 avec pour objectif la construction de scénarios énergétiques alternatifs reposant uniquement sur des technologies matures. La création de l'Institut négaWatt en 2009 a marqué le passage du scénario à des actions opérationnelles et territoriales, notamment Dorémi. Dorémi est depuis devenu une filiale (SAS solidaire) de l'Institut négaWatt.

Dorémi vise à répondre à un enjeu clé de la transition énergétique : **transformer les logements très énergivores, aussi appelés « passoires thermiques » en maisons basse consommation à horizon 2050**. La Loi de Transition énergétique d'août 2015 a entériné cet objectif et l'ensemble du parc bâti français doit être au niveau « basse consommation » ou équivalent d'ici 2050.

En effet, le seul chauffage des 7,4 millions de maisons construites avant 1975 représente 10% de la consommation totale d'énergie en France. La rénovation de ces logements représente un levier clé pour réduire les besoins et la facture énergétique.

### • A quels besoins répond le projet Dorémi ?

La rénovation énergétique souffre d'un double manque : un manque d'offre de rénovation complète et performante (au niveau basse consommation attendu en 2050) et un manque d'accompagnement des ménages, perdus par les multiples aides et mécanismes (offres de rénovation, financements, ...).

Dorémi a structuré une méthodologie pour répondre à ces défis en créant un dispositif sur 3 piliers :

- Une proposition globale de travaux énergétiques performants à coûts maîtrisés ;
- Une mise en relation avec un groupement d'artisans formés sur chantiers réels ;
- Un accompagnement pour une optimisation des financements. L'objectif est de transformer la facture de chauffage avant travaux en une facture résiduelle après travaux et un remboursement des travaux d'un montant équivalent (« équilibre en trésorerie »).

## **Dorémi : « rendre accessible à tous la rénovation performante »**



### **• Qu'est-ce que la rénovation performante ?**

La rénovation performante proposée par Dorémi répond à des enjeux croisés à la fois énergétiques, sociaux (précarité énergétique et dépenses croissantes) et sanitaires (qualité de l'air intérieur, humidité, ...). La rénovation complète et performante est une rénovation globale qui vise à atteindre le niveau équivalent « basse consommation » en une étape : isolation complète, systèmes de chauffage et de ventilation performants, traitement des ponts thermiques, étanchéité à l'air, etc. Cette rénovation globale se distingue de la rénovation « par étapes », consistant par exemple à changer la chaudière dans un premier temps, puis à changer les fenêtres dans un deuxième temps, ce qui ne permet pas de réduire significativement les consommations d'énergie, ni d'optimiser les coûts de travaux, et peut causer des risques de pathologies dans le bâtiment (par exemple isoler sans traiter tout de suite la ventilation, ...). Les retours de terrain montrent que les rénovations par étapes sont moins efficaces qu'une rénovation globale en une fois, qui permet de réduire drastiquement les consommations des logements (jusqu'à -75% de la consommation énergétique).

La rénovation complète et performante n'est pas réservée aux ménages aisés. Elle permet aussi de s'attaquer au fléau de la précarité énergétique. En effet, 45% des rénovations suivies par Dorémi depuis 2012 ont été réalisées à destination de ménages modestes ou très modestes (selon la définition de l'ANAH). Cela est permis grâce à plusieurs éléments : la formation des groupements d'artisans à optimiser les coûts de rénovation, l'optimisation des aides financières grâce à l'accompagnement des ménages, et la performance qui génère des économies de chauffage substantielles.

### **• Pourquoi former les artisans ?**

Depuis sa création en 2012, Dorémi a formé plus de 800 artisans à la rénovation performante, qui se constituent en groupements pour proposer des rénovations aux particuliers. Ce mode de fonctionnement permet de faciliter les échanges et de réduire les coûts des travaux en optimisant le choix des matériaux et en sélectionnant les opérations les plus efficaces. Les collectivités jouent un rôle clé de tiers de confiance dans ce dispositif, pour accompagner et rassurer les ménages dans leur projet.

## **Dorémi : « rendre accessible à tous la rénovation performante »**



### **• Comment ça marche pour les collectivités ?**

Les collectivités peuvent mettre en place le dispositif Dorémi de la façon suivante :

- Définition de la politique de rénovation du territoire
- Mobilisation des différents partenaires
- Recrutement ou mobilisation et formation d'un animateur territorial au sein de la collectivité. En parallèle, identification d'un formateur indépendant
- Mise en place de la formation-action pour les artisans du territoire
- Communication et mobilisation des artisans et des ménages
- Mobilisation des artisans :
  - Constitution des artisans en groupement et adhésion au réseau
  - Formation-action des artisans (en salle et sur chantiers réels)
  - Chantiers réalisés par les groupements Dorémi / suivi qualité Dorémi
- Mobilisation des ménages
- Accompagnement du projet de rénovation
- Validation des chantiers
- Accompagnement financier
- Communication et suivi des consommations de chauffage

### **• Qu'est-ce le programme Facilaréno ?**

Le programme Facilaréno, lancé en 2019, donne des moyens supplémentaires pour mettre en place la méthodologie Dorémi et donner accès à davantage de ménages à ce type de rénovation.

Ce programme apporte des co-financements des Régions et des CEE pour :

- **La mise en place d'une équipe régionale Dorémi en capacité de :**
  - Soutenir et accompagner les territoires qui déploient le dispositif Dorémi
  - Soutenir les actions de mobilisation et d'accompagnement des ménages (communication, visites de chantiers et maisons rénovées, accompagnement de leur projet de rénovation, de leur plan de financement, etc.),
  - Former et accompagner des groupements d'artisans
  - Assurer le suivi qualité des rénovations.
- **La formation de formateurs Dorémi locaux**
- **La formation des artisans à la rénovation performante**
- **Le suivi qualité des rénovations, y compris celles réalisées par des groupements sortis de formation**
- **La réalisation d'une étude sur les conditions d'émergence d'outils économiques et financiers adaptés à la rénovation performante (Offre Unique de Financement).**

## ○ Dorémi : « rendre accessible à tous la rénovation performante »



### • Concrètement, quelle offre pour les territoires d'Occitanie ?

Par l'intermédiaire de son Agence Régionale Energie Climat, la Région Occitanie sera bientôt en mesure de faire du tiers-financement pour faciliter la rénovation énergétique pour les ménages occitans. Pour cela, elle est en train de constituer une banque publique régionale ayant vocation à accorder des prêts pour travaux à des taux très compétitifs. Ce dispositif, nommé SPIRE (pour Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique), devrait être opérationnel début 2020 et montre que la Région est active dans ce domaine. Cela explique pourquoi elle ne s'est pas engagée dans le programme Facilaréno cette année.

Cependant, SPIRE ne fera pas tout et notamment ne se chargera pas de former les artisans localement pour réaliser les chantiers. **Il y a donc un intérêt pour les territoires d'Occitanie à participer au dispositif sous les conditions suivantes :**

- Adhésion au réseau des territoires Dorémi (mutualisation des bonnes pratiques et outils de communication notamment, rencontres nationales, actions de plaidoyer national, etc.) : 5,3 k€ par territoire pour 2 ans
- Formation d'un formateur et de 5 groupements d'artisans (4 artisans par groupement en moyenne) : 15 k€ par territoire
- Suivi qualité des rénovations : intégralement financé par les CEE pour les 250 rénovations prévues par le programme
- Formation des animateurs territoriaux et des relais locaux auprès des ménages et artisans (EIE, opérateurs Anah, etc.) : intégralement financée par les CEE
- Soutien aux actions locales de mobilisation des ménages par l'équipe Dorémi régionale : intégralement financé par les CEE

**Ainsi, les deux dispositifs SPIRE et Dorémi sont complémentaires et permettront, par le financement d'une part et la qualité des travaux d'autre part, d'atteindre des objectifs ambitieux de rénovation énergétique, ce qui absolument indispensable pour la transition.**

Plusieurs appels à manifestation d'intérêt sont en cours dans différentes régions pour identifier les territoires intéressés. Les territoires en Occitanie qui seraient intéressés peuvent également contacter Dorémi.

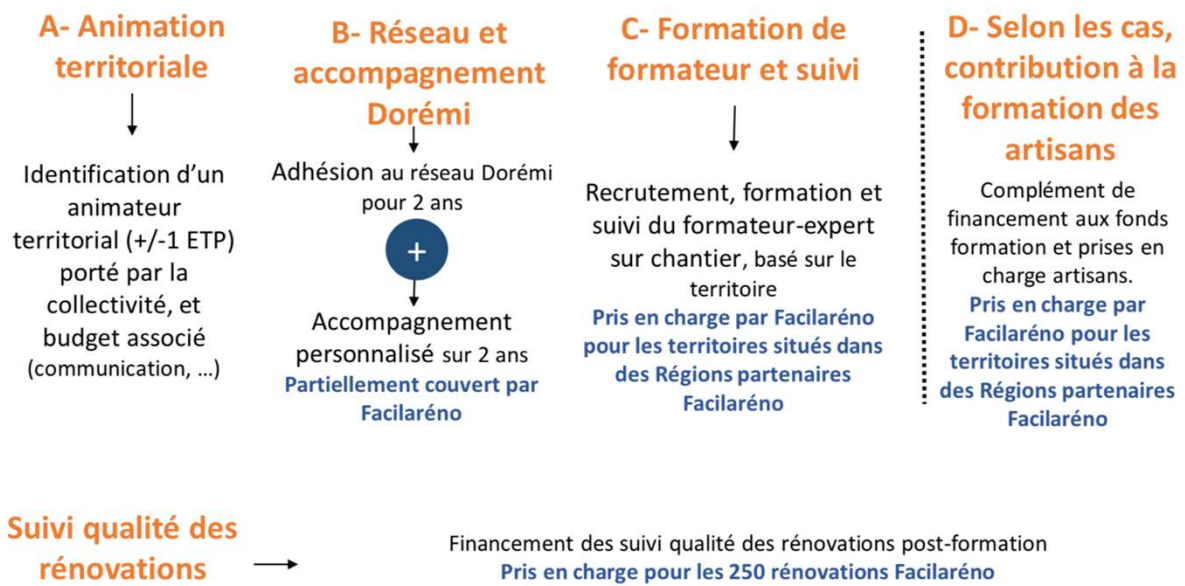
Les délais du programme étant serrés, Dorémi souhaite identifier rapidement une première vague de territoires intéressés pour mettre en œuvre le dispositif. La présence d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) facilite grandement les actions de ce programme. Selon les calendriers, il sera possible pour les territoires qui sont en cours de constitution de leur plateforme de rejoindre le programme une fois la plateforme opérationnelle.

## Dorémi : « rendre accessible à tous la rénovation performante »



- Quel sont les facteurs-clé de succès ?

### Dispositif Dorémi : les conditions de réussite



## Dorémi : « rendre accessible à tous la rénovation performante »

### Contact :

Le contact pour échanger sur ce programme est Léana MSIKA, chargée de projets Dorémi : l.msika@renovation-doremi.com / 06 61 50 62 97.

### Les chiffres clés du projet :

- Une dizaine de salariés (en croissance suite programme CEE)
- 25 territoires couverts dans 5 régions
- 850 artisans formés (environ 90 groupements)
- 100 chantiers pédagogiques suivis avec 75% de réduction des consommations d'énergie après travaux

### Les avantages du projet :

Pour la collectivité :

- Créer un écosystème de la rénovation performante
- Favoriser le tissu artisanal local et la création d'emplois non délocalisables
- Réduire les factures énergétiques des habitants
- Bénéficier de l'expérience d'un tiers de confiance

Pour les utilisateurs(trices) :

- Réduire significativement la consommation énergétique avec un groupement d'artisans formé
- Bénéficier d'une offre de financement optimisée

Conception : Enedis / Carbone 4 - Crédits Pictogramme : ©Enedis.



Le groupement Smart Occitania traite vos données à caractère personnel, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles et, en particulier à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) et aux missions définies par le code de l'énergie. Afin d'assurer la mission d'information sur la transition énergétique, vos coordonnées personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées notamment pour vous transmettre des mails d'information. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité portant sur les données à caractère personnel vous concernant, en adressant directement un mail à [isabel.garcia-burrel@enedis.fr](mailto:isabel.garcia-burrel@enedis.fr). Votre mail doit préciser votre nom et prénom, votre adresse actuelle accompagnée d'une pièce justificative d'identité.

Pour vous désinscrire afin de ne plus recevoir cette information, veuillez faire la demande par mail à [isabel.garcia-burrel@enedis.fr](mailto:isabel.garcia-burrel@enedis.fr) en précisant votre nom et prénom, votre adresse actuelle accompagnée d'une pièce justificative d'identité.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.